

Etudes de santé : une réforme chaotique

Un an après la création des filières PASS et L.AS, des groupes de travail planchent pour améliorer la situation

Comité national de suivi, mission d'inspection générale et émissaire ministériel dépêché en urgence dans les universités n'auront pas suffi : c'est maintenant à un séminaire national que s'en remettent les facultés de santé, pour tirer les enseignements de la mise en place de la réforme de l'accès aux études de santé à la rentrée 2020. Lundi 5 juillet, le ministère de l'enseignement supérieur devait convoquer toutes les parties prenantes avec l'espoir de redonner de l'ampleur à une réforme complexe et mal anticipée financièrement. Cinq groupes de travail ont été constitués, sous la houlette de l'inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche, qui remettront leurs propositions d'amélioration le 12 juillet.

La genèse de cette réforme remonte à septembre 2018 quand Emmanuel Macron annonce vouloir mettre fin à la première année commune aux études de santé (Paces) qui, depuis près de dix ans, génère un échec massif d'étudiants recalés au concours d'accès en deuxième année, sans autre perspective que de redémarrer de zéro leurs études. Le chef de l'Etat prévoit la suppression du nombreux clausus ainsi qu'une réforme créant deux nouvelles voies d'accès à la rentrée 2020 : les parcours d'accès santé spécifique (PASS) et licences avec accès santé (L.AS). Ces parcours ré-

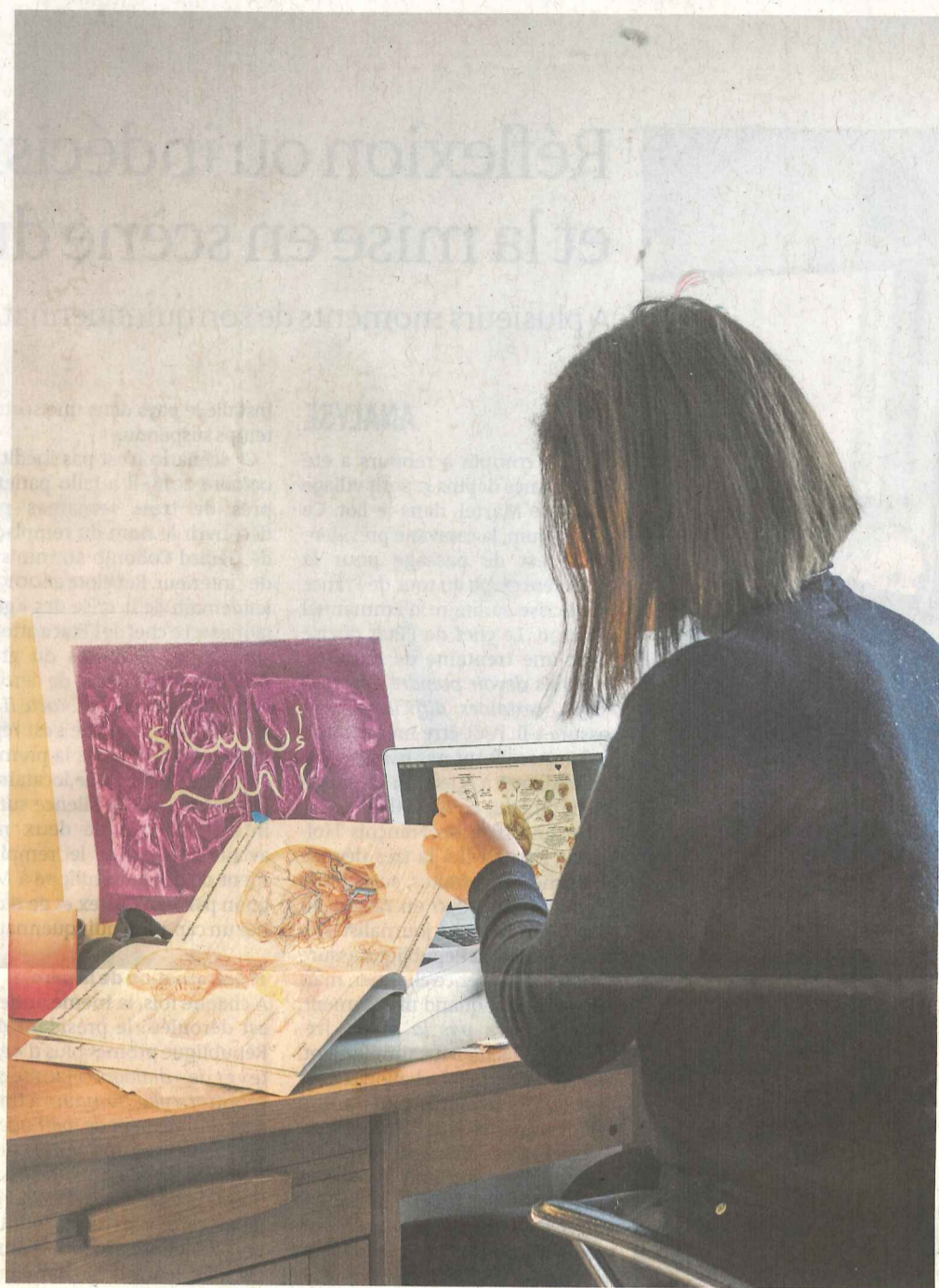
novés doivent permettre de candidater deux fois sans redoubler et de progresser dans son cursus même en cas d'échec à l'admission en études de santé grâce à un double cursus dans une autre licence (sciences, droit, économie, psychologie, etc.).

Il s'agit aussi de montrer l'apport des « humanités » face aux enjeux posés par les maladies chroniques et le vieillissement de la population. L'objectif affiché n'est plus seulement la réussite aux études de médecine mais la formation d'un bon praticien, à l'écoute de ses patients et pourvu de qualités nouvelles comme la créativité, la réflexivité, l'aptitude à communiquer.

Neuf mois plus tard, loin de disparaître, « le gâchis humain » hante toujours les deux nouvelles filières. L'ultrasélectivité, le bachotage, l'évaluation par QCM, les abandons en cours d'année et parfois même les programmes de la Paces ont largement perduré.

Erreur de communication

L'horizon s'est bouché pour des milliers d'étudiants qui n'ont eu aucune visibilité sur leurs chances de réussite, les facultés de santé ayant publié avec un an de retard, pour la plupart en mars, leurs capacités d'accueil en deuxième année dans chacune des filières (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie). Aujourd'hui encore, elles tardent à annoncer aux non-admis le



Une étudiante de première année de médecine, à Lyon, le 7 janvier. DENIS MEYER/HANS LUCAS

nombre de places qui leur est réservé au sein de leur licence d'ouverture au titre de leur « deuxième chance » d'accès aux études de santé. Avec des effectifs déjà saturés, les licences ne pourront pas toutes accueillir ces étudiants pour qui la voie est libre pour une réorientation sur Parcoursup.

A qui la faute ? Le défaut d'anticipation de la réforme, qui associe facultés de santé et départements disciplinaires habitués à fonctionner en silos, est en partie responsable de ce faux départ. Aussi en cause, le sous-financement chronique auquel semble condamnée l'université malgré l'afflux de néobacheliers (+4,5% en 2020, conséquence de la hausse exceptionnelle de 8,2% du nombre de lauréats).

Les doyens de médecine sont nombreux à dénoncer une réforme trop rapide, menée « à marche forcée », en pleine crise sanitaire. « Les parents comme les étudiants ont appris les règles au fil de l'eau, à mesure que nous bâtissons les modalités de contrôle

des connaissances et des capacités d'accueil », illustre Olivier Oudar, vice-doyen de l'UFR Santé, médecine et biologie humaine à l'université Sorbonne Paris-Nord.

« Nostalgiques de la Paces »

Un quiproquo a pesé lourd : la fin du nombreux clausus, proclamée solennellement par le chef de l'Etat. « L'effet a été catastrophique, chacun pensant qu'il pourrait faire des études de santé, ce qui n'est évidemment pas le cas », poursuit M. Oudar. Les capacités d'accueil sont tout aussi encadrées qu'auparavant, mais le sont à l'échelle locale, par les agences régionales de santé, qui doivent coller aux besoins des territoires.

Une erreur de communication a aussi été commise avec l'acronyme PASS « qui ressemble beaucoup trop à Paces », souligne Jean-Luc Dubois Randé, président de l'université Paris-Est Créteil. Dans les lycées, la traduction a été vite faite : « Les conseillers d'orientation ont incité à aller en PASS en laissant entendre qu'aller en L.AS, c'était moins bien », regrette Pierre

Clavelou, doyen de médecine et des professions paramédicales à l'université Clermont-Auvergne. A Lille, le doyen Dominique Lacroix s'inquiète que les trois quartes des PASS convoqués au ratissage, soit près de 450 étudiants sur 600, ne se soient pas présentés. « Ils ne bénéficieront donc pas de leur passage en deuxième année de L.AS pour faire valoir leur deuxième chance. Souhaitaient-ils se réorienter ? N'avaient-ils pas conscience, en terminale, de la filière qui les attendait ? C'est un mystère. »

De plus en plus illisible, objet de multiples recours de parents d'étudiants devant les tribunaux administratifs partout en France, la réforme a achevé de décourager les troupes lors des épreuves classantes de fin d'année. Des universités ont choisi d'instaurer une note éliminatoire dans la « mineure » disciplinaire, excluant d'office des étudiants qui avaient validé leur « majeure santé ». « Un quart des facultés n'ont pas joué le jeu de la réforme et se sont servi des étudiants

« Un quart des facultés n'ont pas joué le jeu de la réforme »

MAMADOU NDOYE
vice-président de
l'organisation la FAGE

comme de variables d'ajustement », tacle Mamadou Ndoye, vice-président de l'organisation étudiante la FAGE. « Parmi les présidents d'université, il y a des nostalgiques de la Paces, confirme Jean-Luc Dubois Randé. Le système était plus simple, moins cher [900 euros par étudiant contre 3200 aujourd'hui] et peu important ce que devenaient les étudiants qui échouaient. »

« Plan d'action »

Dans le chaos ambiant, le premier ministre, Jean Castex, a annoncé le 2 juin un « plan d'action pour la mise en œuvre de la réforme ». Garantie de financement des places créées pour augmenter les capacités d'accueil, suppression de la partition PASS/LAS des entrants en deuxième année de santé, poursuite d'études assurée en deuxième année de licence pour tenter la « deuxième chance ». Autant d'engagements devant se traduire dans des textes réglementaires qui n'ont pas encore été publiés un mois plus tard. Dans le rôle du pompier, Michèle Cottier, ex-présidente de l'université de Saint-Etienne, a été chargée au printemps par le ministre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, de se rendre dans chaque université pour y prendre le pouls d'une réforme globalement mal engagée.

Au lieu de s'éparpiller – la plupart du temps dans des écoles de commerce ou d'ingénieurs – après un échec en Paces, les recalés de PASS et de LAS sont censés rester sur les bancs de l'université. Ce qui implique un changement d'échelle dans le financement et l'assurance qu'il sera pérenne. Telle ne semble pourtant pas la consigne. « Les financements supplémentaires annoncés sont tirés du plan de relance, autrement dit pour un ou deux ans, alors que nous, nous sommes partis pour huit ou neuf ans jusqu'aux masters et aux stages que nous devons anticiper ! », déplore M. Dubois-Randé. « Ce surcoût doit être accepté car il relève de notre responsabilité sociale », estime Jean Sibilia, doyen de la faculté de médecine de Strasbourg. Il note avec amertume que le coût de revient de quinze jours de tests PCR dépasse la somme que l'Etat consacre à une réforme qu'il se voulait ambitieuse : environ 30 millions d'euros contre 19 millions promis en 2021 par Frédérique Vidal pour « accompagner la réforme ». ■

SOAZIG LE NEVE

Des flux d'entrées multiples à anticiper

La réforme des études de santé à la rentrée 2020 a conduit à une baisse importante des étudiants en PASS par rapport à ceux inscrits en Paces en 2019 (28 191 étudiants en PASS, soit 26 000 de moins), observe le service statistique du ministère de l'enseignement supérieur, dans deux notes d'information publiées en avril et en juin. Cette baisse a été compensée par une hausse des étudiants en licence (l'effectif global en LAS n'est pas fourni par le ministère). Les effectifs ont augmenté particulièrement en licences de sciences (+3,3%), droit (+3,1%), arts, lettres, langues, SHS (+2,2%). Ces augmentations nécessitent « de prévoir des flux d'entrées en études de santé depuis ces licences », prévient le service statistique. L'objectif affiché par la réforme est de parvenir, d'ici deux ans, à une parité d'accès à la deuxième année d'études de santé entre les PASS et les LAS, en vue de diversifier les profils des professionnels de santé.